



Date de convocation :

Le 26 mars 2024

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 28

Votants : 37 (dont 9 pouvoirs)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

M. Georges BREMENT

Délibération n°2024.04.02/556

**Examen et vote des budgets**

**Exercice 2024 :**

. Budget annexe  
centre culturel de Sonis

**Rapporteurs**

*Mme Renée-George  
NABAJOTH-DELOUMEAUX*

Vice-présidente de la commission  
affaires financières

*M. Marc MIGEREL*

Directeur des affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 AVR. 2024

- publication sur le site internet  
ou notification, le :

30 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2<sup>ème</sup> séance de l'année

Séance du 10 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 10 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-Point IGNACE 97 139 Les Abymes) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 28 conseillers communautaires**

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Georges DAUBIN  
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Joseph LEE

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE

Mme Lyliane PIQUION à M. Fred EUSTACHE

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS à M. Chazy CIRANY

Mme Magaly MARCIN à M. Teddy FOULE

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**En cours de séance :**

**Autres conseillers communautaires :** M. Fulbert HENRY à M. Fabert MICHELY

Mme Sandra ENJARIC à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**Nombre de conseillers absents excusés : 5**

**Vice-présidents :** Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

**En cours de séance :**

**Vice-président :** M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président) *départ de Mme ENJARIC*

**Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** De voter le budget le primitif 2024 du *budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 089 057,90 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	34 057,90 €
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participations	2 005 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>2 089 057,90 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
011 Charges à caractère général	1 049 057,90 €
012 Charges de personnel et frais assimi	990 000,00 €
014 Attenuation de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	20 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	

<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>251 518,77 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	231 518,77 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	20 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>251 518,77 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	70 000,00 €
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	181 518,77 €
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

Le président de séance Le secrétaire de séance

Le président de 5<sup>ème</sup> vice-président

30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 30 AVR. 2024



Eric JALTON

Georges BREMENT

